

# COMMISSION PERMANENTE

séance du 8 juillet 2005

CP 05/07-29

## ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS

### PROGRAMMES 2004 et 2005

#### **Rapport de M. le Président :**

Le Conseil Général soutient depuis de nombreuses années par ses politiques, les travaux d'équipement des collectivités notamment dans le cadre de l'assainissement des agglomérations.

Les programmes votés par l'Assemblée départementale sont financés par des crédits du Département, de l'Etat (Ex-FNDAE, Chapitre 6140 - Article 40).

Quelle que soit l'origine des financements, des programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 45% (35 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les réseaux,

- 48 % (38 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les stations.

A ces propositions financières viennent s'ajouter sur un certain nombre d'opérations les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Afin de conserver des modalités d'intervention aussi justes et rationnelles que possible pour l'ensemble des dossiers et diminuer les affaires inscrites en programme d'attente, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de bassin.

Dans le but, d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrage et d'autre part d'affirmer la volonté politique du Conseil Général, l'Assemblée départementale, lors du budget primitif 2000, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris la participation de l'Agence de l'eau :

- 45 % pour les réseaux,
- 48 % pour le traitement.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques (contrat de rivière, périmètre de protection...) pourront faire l'objet de déplaçonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la commission permanente pour réaliser ces ajustements.

Vous trouverez ci-après :

#### **I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2004,**

#### **II - LE PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU,**

#### **III - LES MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION,**

#### **IV - LES PROPOSITIONS D'INTERVENTION,** qui selon le cas sont à prélever sur :

- a) les crédits départementaux,
- b) les crédits d'Etat (Ex-FNDAE, Chapitre 6140 - Article 40).

#### **I - OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2004**

MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP.+ COMPL.)		DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE
		Nature des travaux	Dépense Subventionnable	Taux en %	Montant	
<b><u>Communes</u></b>						
Bressols	Etat	Réseau	73 000	45 %	32 850	20/09/04
Castelmayran	Etat	Réseau	95 000	45 %	42 750	20/09/04
Castelmayran	Etat	Station	98 662	48 %	47 358	
Cazals	Etat	Station	20 431	48 %	9 807	20/09/04
Féneyrols	Etat	Réseau	19 131	45 %	8 609	

MAITRE D'OUVRAGE	PROGRAMME	OPERATIONS		SUBVENTIONS (PRINCIP.+ COMPL.)		DECISIONS DE LA COMMIS-SION PERMA-NENTE
Golfech	Département	Réseau	197 346	45 %	88 806	
Goudourville	Etat	Réseau	15 794	45 %	7 108	20/09/04
Lacourt-Saint-Pierre	Département	Station	190 000	48 %	9 120	
Laguépie	Etat	Réseau	30 608	45 %	13 774	
La Ville Dieu du Temple *	Etat	Réseau	630 000	45 %	* 283 500	
Lavit-de-Lomagne	Etat	Réseau	45 681	45 %	20 557	
Monclar-de-Quercy	Etat	Station	20 750	48 %	9 960	
Montbartier	Etat	Réseau	25 802	45 %	11 611	
Puylagarde	Etat	Réseau	32 000	45 %	14 400	
Saint-Nicolas de la Grave	Etat	Réseau	11 166	45 %	5 026	
Saint-Porquier	Etat	Réseau	70 100	45 %	31 545	20/09/04
Saint-Projet	Etat	Réseau	81 200	45 %	36 540	
Touffailles	Etat	Réseau	50 000	45 %	22 500	
Villebrumier	Etat	Réseau	8 664	45 %	3 899	
<b>Autres Collectivités</b>						
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron *	Département	Réseau	451 000	45 %	* 290 028	
		Nègrepelisse Station	181 414	48 %		
SIEUR Grisolles *	Département	Réseau	594 500	45 %	* 267 525	20/09/04
SE Montpezat-Puylaroque *	Département	Réseau	588 895	45 %	* 265 003	
<b>TOTAL</b>			<b>3 531 144</b>		<b>1 604 356</b>	

\* subventions en annuités. Ces chiffres sont indicatifs et susceptibles d'être diminués en fonction de la participation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

## **II - NOUVELLES OPERATIONS APPROUVEES PAR L'AGENCE DE L'EAU :**

MAITRE D'OUVRAGE	NATURE TRAVAUX	DEPENSE SUBVEN-TIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
<b>Communes</b>			
Bressols	Réseau	Inéligible	0
Castelmayran	Station	En attente	En attente

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>NATURE TRAVAUX</b>	<b>DEPENSE SUBVENTIONNABLE</b>	<b>MONTANT SUBVENTION</b>
Féneyrols	Réseau	Inéligible	0
Golfech	Réseau	Inéligible	0
Lacourt-Saint-Pierre	Station	En attente	En attente
Laguépie	Réseau	En attente	En attente
La Ville Dieu du Temple *	Réseau	En attente	En attente
Lavit-de-Lomagne	Réseau	Inéligible	0
Monclar-de-Quercy	Station	Inéligible	0
Montbartier	Réseau	En attente	En attente
Puylagarde	Réseau	En attente	En attente
Saint-Nicolas de la Grave	Réseau	Inéligible	0
Saint-Projet	Réseau	En attente	En attente
Touffailles	Réseau	En attente	En attente
Villebrumier	Réseau	En attente	En attente
<b><u>Autres Collectivités</u></b>			
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron *	Réseau	En attente	En attente
	Nègrepelisse		
	Station	En attente	En attente
	Saint Etienne		
SE Montpezat-Puylaroque *	Réseau	En attente	En attente
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

\* Subvention en annuités

### **III - MONTANTS DEFINITIFS D'INTERVENTION PROPOSES :**

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION</b>
<b><u>Communes</u></b>	
Bressols	32 850
Castelmayran (Station)	En attente
Féneyrols	8 609
Golfech	88 806

MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT DEFINITIF D'INTERVENTION
Lacourt-Saint-Pierre	En attente
Laguépie	En attente
La Ville Dieu du Temple *	En attente
Lavit-de-Lomagne	20 557
Monclar-de-Quercy	9 960
Montbartier	En attente
Puylagarde	En attente
Saint-Nicolas de la Grave	5 026
Saint-Projet	En attente
Touffailles	En attente
Villebrumier	En attente
<b><u>Autres Collectivités</u></b>	
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron * (Réseau et Station)	En attente
SE Montpezat-Puylaroque *	En attente
<b>TOTAL</b>	<b>165 808</b>

\* Subvention en annuités

#### **IV - RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION**

ANNEE PROGRAMME 2004 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME ETAT	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 61		Taux en %	Montant
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
<b><u>Communes de:</u></b>								
Bressols **	35 %	25 550						0
Castelmayran (Station)				En attente				En attente
Féneyrols **	35 %	6 696	10	1 913				0
Golfech	35%	69 071	10%	19 735				
Lacourt-Saint-Pierre		En attente		En attente				
Laguépie				En attente				En attente

ANNEE PROGRAMME 2004 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME ETAT	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 61		Taux en %	Montant
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
La Ville Dieu du Temple *						En attente		
Lavit-de-Lomagne **	35 %	15 989	10 %	4 568				En attente
Monclar-de-Quercy **	38 %	7 885	10 %	2 075				En attente
Montbartier				En attente				En attente
Puylagarde				En attente				En attente
St-Nicolas de la Grave **	35 %	3 909	10 %	1 117				0
Saint-Projet				En attente				En attente
Touffailles				En attente				En attente
Villebrumier				En attente				En attente
<b><u>Autres Collectivités</u></b>								
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron * (réseau et station)						En attente		
SE Montpezat- Puylaroque *						En attente		
<b>TOTAL</b>		<b>129 100</b>		<b>29 408</b>				<b>0</b>

\* subvention en annuités

\*\* Suite à leur inéligibilité, ces opérations initialement inscrites sur des crédits FNDAE ont été transférées sur des crédits départementaux en DM1 2005.

N.B. :Bressols : cette opération, a déjà bénéficié d'un arrêté de subvention complémentaire d'un montant de 7 300 € lors de la Commission Permanente du 20 septembre 2004.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir vous prononcer sur les propositions ci-dessus qui consistent selon les cas :

- au maintien des participations départementales et d'Etat (Ex-FNDAE, Chapitre 6140 - Article 40),
- à la substitution aux subventions principales, complémentaires et en annuités du Département (Article 2041454 - Fonction 61, Article 2041456 – Fonction 61, Article 2041481 - Fonction 61) ou des crédits d'Etat, de l'aide accordée par l'Agence de bassin.

Je vous précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 2041454 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2004	195 479
- Engagé à ce jour	54 208
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	69 071
- Disponible	72 200

Article 2041456 - Fonction 61 :

- Autorisation de programme 2004	108 534
- Engagé à ce jour	27 433
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	29 408
- Disponible	51 693

Pour information, l'état de consommation des crédits d'Etat (Ex-FNDAE, Chapitre 6140 - Article 40), 2004 sera le suivant :

- Délibération de programme 2004	248 495
- Engagé à ce jour	96 627
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	0
- Disponible	111 457

Les crédits correspondants au 5 dossiers transférés du programme FNDAE sur le programme départemental, ont été inscrits sur l'autorisation de programme 2005.

- Autorisation de programme 2005	60 029
- Engagé à ce jour	0
- Engagé à la Commission Permanente de ce jour	60 029
- Disponible	0

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 8 juillet 2005**

CP 05/07-29

**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS  
PROGRAMMES 2004 et 2005**

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide le réajustement tel que défini dans le tableau ci-dessous qui consiste selon le cas :
  - au maintien des participations départementales et d'Etat (Ex- FNDAE, chapitre 6140, article 40),
  - à la substitution aux subventions principales, complémentaires et en annuités du Département (Article 2041454 - Fonction 61, Article 2041456 – Fonction 61, Article 2041481 - Fonction 61) ou des crédits d'Etat, de l'aide accordée par l'Agence de bassin ;

ANNEE PROGRAMME 2004 BENEFICIAIRES	PROGRAMME DEPARTEMENTAL						PROGRAMME ETAT	
	PRINCIPAL Article 2041454 Fonction 61		COMPLEMENT Article 2041456 Fonction 61		EN ANNUITES Article 2041481 Fonction 61		Taux en %	Montant
	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant	Taux en %	Montant		
<b>Communes de:</b>								
Bressols **	35 %	25 550						0
Castelmayran (Station)				En attente				En attente
Féneyrols **	35 %	6 696	10	1 913				0
Golfech	35%	69 071	10%	19 735				
Lacourt-Saint-Pierre		En attente		En attente				
Laguépie				En attente				En attente
La Ville Dieu du Temple *						En attente		
Lavit-de-Lomagne **	35 %	15 989	10 %	4 568				En attente
Monclar-de-Quercy **	38 %	7 885	10 %	2 075				En attente
Montbartier				En attente				En attente
Puylagarde				En attente				En attente
St-Nicolas de la Grave **	35 %	3 909	10 %	1 117				0
Saint-Projet				En attente				En attente
Touffailles				En attente				En attente
Villebrumier				En attente				En attente
<b>Autres Collectivités</b>								
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron * (réseau et station)						En attente		
SE Montpezat- Puylaroque *						En attente		
<b>TOTAL</b>		<b>129 100</b>		<b>29 408</b>				<b>0</b>

\* subvention en annuités

\*\* Suite à leur inéligibilité, ces opérations initialement inscrites sur des crédits FNDAE ont été transférées sur des crédits départementaux en DM1 2005.

**N.B.** :Bressols : cette opération, a déjà bénéficié d'un arrêté de subvention complémentaire d'un montant de 7 300 € lors de la Commission Permanente du 20 septembre 2004.

- Précise que les subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet aux articles 2041454 et 2041456, fonction 61 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,